



**Association des Parents d'Élèves
du Lycée Français
de Tananarive**

B.P. 508

TANANARIVE

Tél : 032 07 668 41 – 033 15 350 02

Fax : 20.53.311.34

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DE GESTION DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Ordre du jour :

- Budget 2023
- Cas de l'internat
- Cas de Paysage Design
- Investissements 2023
- Questions diverses

Début de la réunion : 17H30

Présentation du Comité de Gestion

Membres invités :

Mr KOMLAN Laurent Pierre, Proviseur du lycée
Mr BOGEAT Patrick, Directeur de la Section Primaire
Mr RATIARISON Hervé, gestionnaire comptable

Représentants élus des parents d'élèves :

7 membres présents :

Mme RAZAFIMAHARAVO Myrrha, Présidente
Mme RALAY RAHARISON Diane, Vice-Présidente
Mme FAHAROUDINE MBOTIZARA, Trésorière
Mme FABRE FONTAINE Corinne, Trésorière adjointe
Mme RAJAOFERA Hiajamalala, Secrétaire
Mr ZO RABETRANO, Conseiller
Mr VAHINY YVI Sandro, Conseiller

2 membres absents :

Mr AY TO ARIVELONTSEHENO Ranto, Secrétaire Adjoint

Mr TAIBALY Salman, Conseiller

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation

Mr IANDRIAH Ionja Lalaina

Mme JAOMISAINA Marielle, suppléante

Représentant élus des personnels administratif et technique

Mr FUNG YAT KAI VICTOR Yannick

Mr RATOLOJANAHARY Joujou, Délégué du personnel TOS

Mr RABOANA Ny Andry, Délégué du personnel administratif

Mme la Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble du comité suivi d'un tour de table au cours duquel chaque personne se présente.

Mme la Présidente rappelle l'ordre du jour et demande si d'autres points doivent être soulevés.

Mr le DAF soulève le problème de l'alarme du lycée qui ne fonctionne plus auquel il faut trouver une solution.

Mr le Proviseur a rappelé les questions qu'il a envoyées au préalable dans son mail du 12 décembre dernier.

Présentation du budget 2023

Mr le DAF prend la parole afin de présenter le budget 2023. Il rappelle que ce budget a été préparé en étroite concertation avec l'APE et que par conséquent il n'est pas utile de le reprendre dans les détails. Une présentation Power Point est présentée à l'assistance.

Il est dit que le budget est un acte financier et que la direction donne des indications et des recommandations quant aux grandes lignes du budget.

Mme la Présidente précise que le budget a été élaboré en prévoyant une augmentation de l'écologie de 5% et une augmentation des salaires de 5%.

Contenu de l'exposé du DAF:

Les estimations présentées :

- un effectif prévisionnel de 942 élèves.
- des recettes prévisionnelles de 7 979 216 680 d'ariary d'écologie

Il propose une analyse des dépenses qui se répartit comme suit :

- Personnels : 73,73 %
- Fonctionnement : 17,90 %
- Amortissement : 8,37 %. Mr le DAF précise qu'il ne s'agit que d'une simple écriture comptable.

Il explique comment se construit un budget, qu'il n'est pas fait au hasard, mais qu'il est élaboré sur la base de chiffres réels.

Une remarque a été faite quant à la dépense relative aux travaux de reproduction qui s'élève actuellement à 76 852 220 d'ariary alors que l'année n'est pas encore terminée. Pourtant cette rubrique a été revue à la baisse dans le budget.

Mr le Directeur intervient en disant que l'on peut sensibiliser les professeurs de maternelle pour utiliser moins de feuilles.

Mr le Proviseur précise que ce n'est pas si évident car ce sont les parents qui demandent à avoir des supports écrits. En parallèle il n'y a pas assez de manuels scolaires.

Mr le DAF indique :

- une dépense prévisionnelle 2023 en électricité de 95 680 000 ar
- que pour le téléphone, il a été constaté une augmentation d'utilisation durant le covid et que la connexion Internet a été beaucoup plus importante pour les enseignants.
- que les salaires des recrutés locaux représentent 2 044 774 638 ar

Des personnes n'ont pas été remplacées, et il a eu moins d'heures supplémentaires.

- concernant les résidents : il annonce une prévision budgétaire de 1 533 130 159 ar avec l'optique d'embaucher deux professeurs résidents en philosophie et en SES. L'ISVL (Indemnité Spécifique de Vie Locale) s'élève 948 448 852 ar.

Le DAF conclut par :

- un résultat prévisionnel de 790 158 119 ar de boni.

L'exposé du DAF a été suivi de plusieurs interventions :

1. Concernant l'augmentation salariale :

A la demande de Mr IANDRIAH, délégué du personnel pour une négociation salariale, la Présidente répond en précisant que l'APE a été saisi tardivement de la question concernant une augmentation salariale de 20%.

Mme la Présidente rappelle que l'unique recette est l'écolage. Qu'il faut se mettre à la place des parents qui payent à 100% ; que les salaires ont déjà été augmentés de 6% et les écolages de 10% à la dernière rentrée ; que la base d'augmentation est déjà fixée pour 2023 qui est de 5%. Les écolages eux seront augmentés de 5%.

Cependant, l'APE veut bien prendre en compte les demandes.

Une reproche a été faite de la part des délégués pour la non tenue de la commission des recrutés locaux avant le comité de gestion reflétant le non-respect des statuts.

Mme la Présidente propose que cette demande d'augmentation sera examinée lors de la commission des recrutés locaux à partir de la rentrée en janvier 2023.

2. Concernant l'augmentation de l'écolage :

Mme la Trésorière Adjointe précise que le 10% d'augmentation de l'écolage pour l'année scolaire 2022-2023 a été voté pour répondre aux besoins de l'école. L'APE n'a pas les moyens d'augmenter les salaires.

Il faut penser aux investissements pour les toilettes, sur l'état de l'école en général.

Mr RABOANA, délégué du personnel, précise que l'inflation n'a pas été prise en compte dans les salaires. C'est ce qui explique leur demande d'augmentation. L'importance du flux de personnels est due aux salaires proposés par le LFT qui ne sont pas attractifs.

Mme la Secrétaire intervient en disant que l'augmentation des écolages entraînerait la déscolarisation des enfants.

Mr le Proviseur précise la nécessité de l'augmentation des écolages pour financer les projets. Le lycée n'a pas les moyens et ne peut plus faire d'heures supplémentaires pour les résidents.

Concernant le recouvrement des écolages, il faut faire preuve de fermeté.

Il informe que les tables de la cantine sont prêtées par le prestataire.

Mr le DAF informe qu'une personne de l'ambassade a insisté sur l'augmentation des salaires et l'augmentation des écolages pour gagner en qualité.

Mr RABETRANO, conseiller APE, rappelle que 73% des dépenses est pour le personnel.

Mr RABOANA, délégué du personnel répond en rappelant que 50% des dépenses pour le personnel sont alloués aux 23 résidents, et que la différence est pour l'ensemble des recrutés locaux.

Mme la Présidente demande à passer au vote du budget 2023 sur son intégralité.

Mr le DAF rappelle que l'APE est bien l'ordonnateur et que c'est bien le budget de l'APE.

Il est procédé au vote : le vote a été fait à main levée. Le budget 2023 dans son intégralité est voté à l'unanimité par les sept membres du bureau présents.

Mme la Présidente rappelle que pour l'exécution du budget, toute modification devra être soumis et voté au conseil de gestion et que le souhait serait de faire moins de DBM.

Le cas l'internat

Mme la Présidente rappelle ce compte déficitaire qui grève le budget de l'APE. Ainsi, il nous incombe de chercher une solution.

Mr le Proviseur dit que la seule solution est de fermer l'internat à la rentrée 2024. La concurrence est rude. Des particuliers hébergent des enfants de leur côté.

Quel serait le devenir du personnel ? Le redéployer sur d'autres postes ?
Il faudrait déjà commencer à prévenir les parents de ces enfants de cette fermeture.

Mme la Présidente annonce que l'APE a mis en place une commission pour l'internat pour trouver une solution. Mme la Trésorière Adjointe, Mr RABETRANO, conseiller APE la constituent.

Paysage Design

Mme la Vice-Présidente explique qu'une rencontre a eu lieu avec le gérant de l'entreprise Paysage Design. Qu'il lui a été clairement dit que l'APE ne pouvait continuer à faire appel à ses services car le montant des prestations était trop cher, que l'APE n'en avait plus les moyens, et que d'autres priorités pour l'école devait être redéfinies.

Un autre devis a été présenté à l'APE, mais le montant des prestations était toujours trop élevé.

Qu'après avoir rencontré les agents d'entretien et les gardiens et selon Mr FUNG YAT KAI VICTOR, délégué du personnel, la solution pour pouvoir entretenir les espaces verts est d'embaucher des jardiniers. Mme la Vice-Présidente indique qu'il faut penser à investir dans du matériel (tondeuse, débroussailleuse).

Mr FUNG YAT KAI VICTOR, délégué du personnel, informe que Mr Principe est le seul compétent pour les espaces verts. C'est le seul qui a été engagé au départ pour être jardinier.

Mr le Proviseur intervient en rappelant qu'il est de sa responsabilité, de celle de Mr le DAF et de l'APE si un élève meurt suite à la chute d'une branche, d'un coco...

Il évoque l'idée de faire appel au personnel de l'internat à redéployer sur de nouveaux postes et pourquoi pas ceux des espaces verts.

Mr le Proviseur ne voit pas d'objection sur l'idée mais il faut un vrai suivi pour assurer la sécurité.

Mme la Secrétaire propose de faire appel à la voirie, aux pompiers pour les élagages.

Mr RABETRANO, conseiller APE, propose de recruter au moins 5 personnes pour assurer correctement cette mission d'entretien des espaces verts.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour mettre fin au contrat avec Paysage Design avec des mesures d'accompagnement.

Il est procédé au vote à main levée : le non-renouvellement du contrat Paysage Design est voté à l'unanimité des 7 membres présents du bureau.

Mme la Présidente notifiera le gérant de Paysage Design le lendemain de cette décision de l'APE afin de mettre fin au contrat.

➤ Recrutements

Mme la Présidente annonce le recrutement de :

- 3 jardiniers qualifiés (hommes et/ou femmes)
- 2 gardiens de nuit

Mme la Secrétaire rappelle le cas du départ d'un gardien à la retraite alors que son enfant était encore en 3^{ème}. Cette enfant n'a pas pu continuer sa scolarité au sein du lycée.

Mr le Proviseur rappelle que l'APE s'engage à garder les enfants du personnel uniquement pour terminer un cycle (soit fin 3^{ème}, soit fin Terminale).

Mme la Présidente annonce le recrutement :

- d'un secrétaire exécutif rattaché au bureau APE chargé des ressources humaines

Mr le Proviseur intervient : il n'approuve pas cette idée en disant que c'est comme s'il était reproché aux anciens membres de l'APE de ne pas avoir été capables de faire et donc ce n'est pas une bonne idée.

Mr RABETRANO, conseiller APE, dit que l'APE apporte une solution. Il lui faut une personne plus spécialisée.

Mme la Présidente précise qu'elle sera une personne ressource qui pourra aider à revoir les grilles indiciaires.

➤ Autres Investissements

- Pour les ordinateurs on reste dans l'attente des besoins.
- Les paillotes sont à remettre en état et il faut prévoir une paillote rectangulaire
- Le vestiaire des garçons est à couvrir
- Les salles de musique et d'arts plastiques ont besoin de travaux
- Il faut prévoir l'achat de photocopieuses pour diminuer les dépenses en reproduction et penser au contrat d'entretien

Mr RABOANA, délégué du personnel informe que l'école avait des photocopieuses de marque Canon avant et que c'était la société CBL de Tana qui venait faire l'entretien périodique mais cela revenait très cher ; d'où le recours à la procédure actuelle avec Sidef.

- Un local pour le matériel de sport au primaire

Mr le Proviseur propose un container. Il connaît une personne prête à financer la moitié, si on trouve un container.

Mme la Trésorière Adjointe indique qu'entre la bibliothèque et les toilettes, il y a possibilité de faire un local fermé.

➤ Système d'alarme

Mr le DAF rappelle le système d'alarme à revoir. Il ne fonctionne plus du tout. Il faut un technicien. Il n'y a pas de système para foudre.

Concernant le système d'alarme à acquérir. Mr FUNG YAT KAI VICTOR doit lancer un appel d'offre, mais il faudra prévoir un audit au préalable.

Une commission de travail pour le système d'alarme est mise en place constitué de :

- ✓ Mr FUNG YAT KAI VICTOR
- ✓ Mr VAHINY, conseiller APE
- ✓ Mr RABETRANO, conseiller APE

➤ Groupes électrogènes

Mme la Présidente propose de mettre en vente au plus offrant les deux groupes électrogènes 25Kva et 40 Kva pour pouvoir investir et notamment pour le matériel informatique.

➤ Meubles et tôles

Mme la Présidente propose de mettre en vente au plus offrant les meubles et les tôles entreposés dehors.

Mr RABETRANO, conseiller APE propose de mettre la somme récoltée dans la caisse sociale.

➤ Organisation de travail en matière d'engagement de dépenses

Seuil de signature :

- 500 000 ar pour Mr le DAF
- 1 000 000 ar pour Mme la Trésorière Adjointe
- 4 000 000 ar pour Mme la Trésorière
- 5 000 000 ar il faut une double signature

Délai de Traitement des factures :

Mme la Présidente a annoncé que les factures doivent parvenir à l'APE après **trois jours** de leur réception au niveau de l'Administration. Le traitement de ces factures au niveau de l'APE est fixé au maximum 5 jours après leur réception.

Il a été évoqué que ce délai est dans la pratique difficile à suivre pour les bourses d'entretien.

➤ La restauration

Face à la demande du prestataire, le coût des repas à la cantine est augmenté de 1000 ar. L'établissement prend un montant en plus pour prendre en charge les frais afférents à la garde des enfants, ou la dégradation du matériel.

➤ Les questions de Mr le Proviseur

- Pour les paillotes, le point a été traité.
- Pour les vestiaires, le point a été traité.
- Pour la rencontre avec les personnels, Mr le Proviseur demande un compte-rendu des rencontres avec l'APE

Mme la présidente lui enverra une synthèse de ses rencontres.

- Concernant les décisions de l'APE, quel est le délai d'exécution ?

Mme la Présidente propose que toutes les décisions prises par l'APE devraient être exécutées sans délai sous réserve de la disponibilité du budget et le respect des procédures.

➤ Les achats d'ordinateurs :

Mr RABOANA, délégué du personnel, propose que pour les investissements futurs, il faut plutôt investir dans des ordinateurs portables qui consomment moins en électricité.

Mme la Trésorière Adjointe demande s'il a été prévu des nouveaux ordinateurs pour le primaire.

La question de la répartition des 11 nouveaux postes d'ordinateurs a été demandée à laquelle Mr le Proviseur répondra quand ces postes seront répartis.

Mme la Présidente demande d'avoir à l'avance la prévision des besoins en matériels informatiques afin que l'APE puisse programmer les achats dans son plan d'investissement.

Mr le Proviseur annonce la nécessité de tout changer et reproche le manque de réactivité de l'APE.

Le principe adopté est le suivant : l'APE ne fait pas obstacle à la réalisation d'un projet proposé dès lors que celui-ci rentre dans le cadre du budget, il peut être accepté.

Mr le DAF rappelle le problème du toit. Qu'à l'époque de son arrivée, le fond de roulement était fictif. Il fallait recouvrir les écolages.

Mme la Vice-Présidente demande à Mr le Proviseur que les procès-verbaux des Conseils d'école et des Conseils d'établissement soient transmis également à Mme la Présidente.

Mr le Proviseur dit qu'ils sont publiés sur le site.

➤ Date pour la commission des recrutés locaux

La commission des recrutés locaux est fixée au vendredi 27 janvier 2023.

La séance est levée à 21H06.

La Secrétaire de séance



Le Président de l'APE

